

Comme vous le savez déjà, le gouvernement du Québec a ordonné de réduire au minimum l'ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires jusqu'au 4 mai 2020.

Tel que stipulé sur le [site internet du gouvernement du Québec](#), les entreprises œuvrant dans les services non essentiels, excluant les commerces, peuvent maintenir un niveau d'opérations minimum afin d'assurer la reprise de leurs activités, en tenant compte des directives de la santé publique. Vous pouvez effectuer auprès du gouvernement une [demande de validation pour opérer des services minimums d'entretien sécuritaire et pour préparer de reprise de vos activités](#).

Ceci signifie qu'il est possible pour les marinas qui le désire de se préparer à une éventuelle ouverture sous certaines conditions strictes prescrites par les instances gouvernementales. Avec un effectif réduit (vous devez être en mesure de démontrer que vous opérez bien en effectif réduit) et en respectant la distanciation sociale et les règles d'hygiène permettant aux employés de travailler en toute sécurité, il est concevable d'effectuer les travaux nécessaires pour permettre l'adaptation et l'ouverture des marinas le moment venu. Pendant cette période de préparation, il est primordial de n'accorder aucun accès à la clientèle ainsi qu'aux membres et firmes d'entretiens extérieures. La marina doit demeurer fermée aux commerces.

Voici quelques exemples des mesures de prévention à mettre en œuvre pour réduire les risques liés à la COVID-19

- promouvoir le lavage des mains et l'étiquette respiratoire (tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le coude);
- nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les poignées de porte;
- utiliser des outils technologiques pour les communications avec et entre les travailleurs;
- éviter les réunions face à face non essentielles;
- assurer un minimum de 2 m entre chaque employé et limitez les déplacements;
- désinfecter les salles à manger et de repos des employés (plusieurs fois par jour)

L'employeur peut également se doter d'une politique sur la présence au travail du personnel présentant des signes et symptômes de l'infection en contexte de pandémie. Les travailleurs devraient être informés de la conduite à suivre dès l'apparition des symptômes. L'Alliance de l'industrie nautique du Québec croit que le temps est venu pour les marinas de se préparer tranquillement, mais sûrement.